



Commission des
Services financiers
de l'Ontario

5160, rue Yonge
C.P. 85
Toronto ON M2N 6L9

Formule 4.1

Renonciation à une prestation de survivant issue d'un compte immobilisé de l'Ontario (CRIF, FRV ou FRI)

Approuvée conformément à la *Loi sur les régimes de retraite* de l'Ontario, L.R.O. 1990, c. P.8 (LRR)
Cette formule est exigée par l'Annexe 1, l'Annexe 1.1 ou l'Annexe 2 du Règlement 909, R.R.O. 1990 (le « Règlement »).

Nom du conjoint
du titulaire du compte immobilisé de l'Ontario Je soussigné(e) _____,
suis le conjoint au sens de *Loi sur les régimes de retraite*, de

Nom du titulaire
du compte immobilisé de l'Ontario _____
qui est titulaire d'un compte immobilisé de l'Ontario (compte de retraite avec immobilisation des fonds [CRIF], fonds de revenu
viager [FRV] ou fonds de revenu de retraite immobilisé [FRI]) portant le numéro de contrat ou de compte
et administré par

Numéro de contrat
ou de compte et nom de l'institution
financière qui administre le
compte immobilisé de l'Ontario _____
Je comprends que j'ai le droit de recevoir, au décès du titulaire, une prestation de survivant égale à la valeur de l'actif détenu
dans le compte immobilisé de l'Ontario, et que je peux renoncer à mon droit de recevoir toute prestation de survivant en signant
cette renonciation et en la remettant à l'institution financière qui administre le compte immobilisé de l'Ontario.

Je comprends qu'en signant cette renonciation, je ne recevrai, au décès du titulaire du compte immobilisé de l'Ontario, aucune prestation de survivant prévue par le Règlement 909 pris en application de la *Loi sur les régimes de retraite* relativement au compte immobilisé de l'Ontario susmentionné. Cette prestation sera alors versée à l'une des personnes suivantes :

- un bénéficiaire désigné par le titulaire du compte immobilisé de l'Ontario,
- le représentant personnel du titulaire du compte immobilisé de l'Ontario en vue de la répartition de sa succession.

Je renonce par la présente, en signant cette renonciation en présence d'un témoin, à mon droit à toucher toute prestation de survivant prévue par le Règlement 909 pris en application de la *Loi sur les régimes de retraite* relativement au compte immobilisé de l'Ontario susmentionné.

Je comprends que je peux annuler la présente renonciation à tout moment avant le décès du titulaire de ce compte immobilisé de l'Ontario en remettant un avis d'annulation écrit et signé à l'institution financière qui administre le compte immobilisé de l'Ontario.

Jour, mois, année Fait le _____ jour de _____ .

Signature du témoin

Signature du conjoint du titulaire du compte immobilisé de l'Ontario

Nom et adresse du témoin (en lettres moulées)

Avant de remplir la présente formule, vous devriez envisager d'obtenir des conseils juridiques indépendants concernant vos droits individuels et l'effet de la renonciation.

Remarque : Cette renonciation n'est valide que si elle est remise à l'institution financière qui administre le compte immobilisé de l'Ontario.

Remarque : En vertu de la législation sur la protection de la vie privée, votre institution financière a l'obligation d'informer le titulaire et son conjoint des fins auxquelles les renseignements personnels sont collectés, utilisés ou divulgués, et d'obtenir de ces personnes tout consentement préalable nécessaire pour cette collecte, utilisation ou divulgation.